

FICHE D'ADHESION à l'ASC - Saison 2022/2023

RENOUVELLEMENT : N° DE LICENCE (obligatoire)..... NOUVELLE ADHESION : OUI / NON

DATE CERTIFICAT MEDICAL Ou Questionnaire santé : à joindre

En cas de renouvellement de licence, vous avez reçu un e-mail de la FFA (dsi@athle.fr) pour remplir un questionnaire de santé en ligne. Si vous avez répondu « Non » à toutes les questions, vous êtes dispensé de présentation de nouveau certificat, à condition de fournir ce Questionnaire de Santé "QS - SPORT" nominatif.

NOM : Prénom : Sexe : M / F

Date de naissance : Nationalité :

Responsable légal (si mineur) :

Adresse :

Code Postal - Ville : Etablissement scolaire :

Tél de l'athlète :..... Personne à contacter en cas d'urgence :.....

Tél père :..... Tél mère :.....

E MAIL OBLIGATOIREEN MAJUSCULE :**.....

****les informations du club vous seront communiquées via cette adresse mail ainsi que la licence envoyée par la FFA.**

La licence, désormais dématérialisée, sera également adressée par mail par la FFA.

**Je sollicite mon inscription ou l'inscription de mon fils/ ma fille*
à l'Athlétic Sport Cavallonnais et je m'engage à respecter les statuts de cette Association.**

Autorisation parentale :

J'autorise mon fils/ ma fille* à participer aux sorties, à être transporté(e) et autorise le représentant de l'ASC à prendre les mesures nécessaires en cas d'urgence.

Pour les enfants pour lesquels le transport nécessite un rehausseur, ce dernier doit être fourni par les parents.

En outre, j'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur et je m'engage à le respecter en toutes circonstances, notamment la participation aux compétitions importantes. (cf. Règlement Intérieur et la vie du Club)

Droit à l'image : Le soussigné autorise l'ASC à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du club. Cette autorisation est donnée à titre gracieux pour une durée de 4 ans.

Si vous ne le souhaitez pas, veuillez cocher la case ci-contre : (L'absence de réponse vaut acceptation).

PRELEVEMENT SANGUIN POUR LES ATHLETES MINEURS

Conformément à l'article R.232-45 du code du sport, dans le cadre de la lutte anti dopage,

Je, soussigné en ma qualité de de l'enfant

autorise la réalisation du prélèvement nécessitant une technique invasive, notamment un prélèvement de sang.

*Barrer la mention inutile

Date :

Signature du licencié :

Signature des Parents ou du représentant légal :
(Si licencié mineur)

REGLEMENT INTERIEUR

L'A S Cavaillon a pour but de favoriser la pratique de l'athlétisme.

1- Les dirigeants, les entraîneurs-animateurs sont tous des bénévoles, ils vous offrent leur temps, leur patience, leur compréhension, leur bonne volonté et leur haute compétence.

Ils sont à même d'attendre de vous :

- **présence régulière**
- correction
- attention aux directives
- tenue et langage corrects

2 - En adhérant au club, vous vous engagez à participer aux compétitions cross et piste « championnat de Vaucluse ».

La présence aux compétitions est importante pour le club (championnats, interclubs, Challenges)

Ces compétitions exigent des déplacements, impliquent des dépenses et une organisation pour le club

Vous devez :

- ✓ **vous manifester à l'avance pour confirmer votre participation**
- ✓ **suivre un entraînement régulier, nécessaire à votre progression.**

3- **Les entraînements se font dans le cadre des horaires officiels du Club, sous la responsabilité, les conseils et les recommandations des entraîneurs désignés par l'ASC.**

4- Toute sortie d'une séance, hors de la présence d'un entraîneur, dégagera la responsabilité du club. A la fin des entraînements, les enfants seront remis à toute personne se réclamant de la garde.

5- Les montants des cotisations annuelles couvrent la période du 1er septembre de l'année en cours au 31 août de l'année suivante. Ils sont fixés chaque année par le Conseil d'Administration. L'adhésion au Club est obligatoire pour participer aux entraînements et compétitions et conduit à l'acceptation du règlement intérieur.

6- Le titulaire d'une licence fédérale s'engage à respecter les statuts et règlements de la FFA et FIA cf:www.athle.com.

LA VIE DU CLUB

IMPORTANT : Aide à la vie du club :

- Aide aux trois manifestations organisées par le club :

(Mise en place, balisage du parcours, tenue d'un poste sur parcours, tenue d'un ravitaillement, aide au buffet...)

Classer par ordre de préférence :

Trail des Châteaux en Luberon du 29 octobre 2022	<input type="checkbox"/>
ECOTRAIL du 10 décembre 2022	<input type="checkbox"/>
Semi-marathon du 2 avril 2023	<input type="checkbox"/>

- Encadrement des jeunes :

Lors des entraînements (en second auprès de l'entraîneur, le club prend en charge votre formation)

Oui Non à discuter

- Etre jury :

Lors des compétitions, le règlement demande un jury pour 8 athlètes engagés (le club prend en charge votre formation). Si l'équipe de jurys s'étoffe la sollicitation sera moindre puisqu'il pourra y avoir un roulement sur les différentes compétitions tout au long de l'année.

Oui Non à discuter

Nom, Prénom :

N° de téléphone :

Date :

Signature :